



Force Ouvrière
Voies Navigables de France



Paris, le 26 avril 2018

Compte-rendu du CHSCT-C du 26 avril 2018

La délégation **Force Ouvrière** était composée de René Fauveau (**DT-NPdc**), Didier Gaillard (**DT-NE**), Bernard Guiot (**DT-STRAS**) et Laurent Jeunon (**DT-BS**)

Excusés : Richard Henrard (**DT-CB**) et Dominique Larroque (**DT-RS**).

Pour VNF : M. Olivier Hannedouche (**DRHM – Président de séance**), Mlle Chloé Levignon (**juriste**), M. Romain Dautigny (**chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPPR**), M. Frédéric Lasfargues (**ISST**), M. Eric Frémeaux (**conseiller de prévention**), Mme Isabelle Matykowski (**Directrice Nord-Pas-De-Calais**).

Les points à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017,
- 2- Point d'information sur la stratégie amiante,
- 3- Point d'information sur le bilan du programme annuel de prévention des risques professionnels 2017,
- 4- Analyses statistiques des déclarations d'accidents de l'année 2017,
- 5- Elaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels 2018,
- 6- Présentation du rapport annuel de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail ,
- 7- Point d'information sur le bilan d'étape lié à l'expérimentation du télétravail,
- 8- Point d'information sur l'état d'avancement de l'expertise demandée dans le cadre de la réforme GBCP,
- 9- Point d'information sur la démarche RPS.

Questions diverses :

Force Ouvrière

- Actions de VNF concernant le travail isolé,
- Fiches réflexes du Ministère relatives aux suicides sur le lieu de travail et en dehors du lieu de travail.

CFDT

- Point d'avancement sur le transfert de compétences des DT vers le CGN,
- Point d'information sur les crues, les moyens mis en place et l'impact pour le personnel,
- Visibilité sur le dialogue de gestion : où ses postes seront-ils supprimés et quels en seront les impacts sur les personnels en place et leur charge de travail ?



COMPTE-RENDU DE LA REUNION



Force Ouvrière lit sa déclaration préalable (CF.: en PJ)

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur la stratégie amiante :

Mme la Directrice de la DT NPdC et le Conseiller de prévention présentent le dossier.

Force Ouvrière prend acte du diagnostic établi.

Force Ouvrière déplore le manque de crédits en 2018 concernant le sujet.

Force Ouvrière s'étonne qu'une partie des bâtiments gérés par l'établissement soient "écartés" de la liste des lieux à traiter, à savoir "les bâtiments inoccupés". **Force Ouvrière exige** que ces bâtiments ne soient pas oubliés et que la directive soit corrigée afin de ne pas exclure une partie des locaux représentant une dangerosité pour les Personnels.

L'ISST propose qu'une présentation concernant les process de travaux de désamiantage soit effectuée lors d'un prochain CHSCT.

Force Ouvrière demande quels seront les moyens humains mis en place pour réaliser ces diagnostics. Le Président de séance noie le poisson, nous embrouille, en clair : **RIEN**.

Point d'information sur le bilan du programme annuel de prévention des risques professionnels 2017 :

Le CMPRP présente le dossier.

Force Ouvrière fait remarquer que les problèmes de téléphonie mobile, pourtant souvent évoqués par FO en CHSCT-C, ne figurent pas dans la démarche "Sécurité des chantiers". **Force Ouvrière rappelle** que certaines DT sont impactées par les zones blanches, qu'une solution devait être trouvée et que la responsabilité de l'employeur est pleine et entière en cas d'accident lié à ce problème.

L'ISST met cette problématique de téléphonie en parallèle avec celui du travail seul ou isolé.

Le Président va refaire un point avec les DT.

Analyses statistiques des déclarations d'accidents de l'année 2017 :

Le CMPRP présente le dossier. Il précise prendre en compte la demande de **Force Ouvrière** afin d'avoir un comparatif sur 3 ans.

Force Ouvrière signale que l'alignement de données ne sert à rien s'il n'y a pas derrière une analyse qualitative. Cette analyse qualitative permettrait par exemple de constater que les lombalgies sont souvent provoquées par l'enlèvement d'algues durant la période de juin à octobre. Ce phénomène est accentué par l'âge vieillissant des Personnels.

L'ISST considère également que l'augmentation du nombre de déclarations n'indique pas nécessairement une augmentation du nombre d'accidents et que la fiabilité des données est donc à analyser de manière plus réfléchie. L'ISST rejoint **Force Ouvrière** dans sa demande **d'analyse qualitative** et non purement quantitative des données.

Mr Hannedouche prend acte et appuie la réflexion commune de **Force Ouvrière** et de l'ISST en demandant une analyse plus qualitative des déclarations 2017.

Elaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels 2018 :

Le CMPRP présente le dossier.

Le président précise aux membres du CHSCT-C que les démarches de prévention des risques seront menées par les personnels directement impactés au quotidien sur une ou plusieurs DT.

Force Ouvrière déplore que la démarche prévention "entretien espaces verts" soit reportée, au vu de son accidentologie reconnue (**notamment dans la présentation des statistiques des déclarations 2017**).

Force Ouvrière indique que la formation PSC1 à un seul agent par équipe "entretien espaces verts" est largement insuffisant et exige plus d'agents formés au sein des équipes.

L'ISST précise qu'il souhaiterait que l'ensemble du personnel soit formé au PSC1.

Présentation du rapport annuel de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

L'ISST présente le dossier.

Force Ouvrière en prend acte.

Point d'information sur le bilan d'étape lié à l'expérimentation du télétravail :

Le président présente le dossier. Il précise qu'au CHSCT-C du mois de juin, un bilan qualitatif sera effectué en plus du bilan quantitatif de ce jour.

Force Ouvrière **alerte** la direction sur le non-respect des cadres imposés par les conditions d'exercices fixés par les textes du télé-travail exposés lors des précédents CHSCT-C, un traitement différent étant appliqué suivant les Personnels.

Le président prend acte et indique qu'une étude sera faite sur ce type de problèmes et sera incluse dans l'étude qualitative de juin. Mr Hannedouche rappelle que l'établissement est actuellement en phase de test. Mr Hannedouche prévoit une pérennisation après passage en CA et CT d'ici le mois d'octobre, si les essais restent sur cette dynamique.

Suite à la demande de *Force Ouvrière*, la possibilité de travail déporté sera étudiée en 2019.

Point d'information sur l'état d'avancement de l'expertise demandée dans le cadre de la réforme GBCP :

Le président présente le dossier. Il informe qu'une première réunion avec le prestataire de l'expertise (cabinet DEGEST) et les OS aura lieu le 16 mai 2018 afin de lancer l'expertise.

Force Ouvrière prend acte, **s'insurge du retard pris et restera vigilant** quant au respect du cahier des charges.

C'est à se demander si VNF sait que des Personnels sont impactés par cette réforme !!!

Point d'information sur la démarche RPS :

La chargée de projet RPS et ergonomie présente le dossier par video-conférence.

Force Ouvrière prend acte des démarches engagées.

QUESTIONS DIVERSES :

Force Ouvrière signale au Président que l'action renforcée et les dérogations aux garanties pour palier le manque d'effectifs ne doit pas devenir un mode de fonctionnement comme ce fut le cas lors d'événements connus récemment (les crues de janvier 2018 notamment).

Force Ouvrière **prend acte** de la mise en place de fiches réflexes relatives aux suicides sur et hors du lieu de travail.

Concernant le travail isolé, l'ISST fait remarquer à la direction que les situations rencontrées en UTI ne se limitent pas à une simple définition légale.

Force Ouvrière **soulève** la problématique de sites (**écluses, maisons éclésières, cmi**) non liés à une conduite sécurisée en eau potable, et **demande** un recensement au niveau national.

Force Ouvrière **demande que ce sujet, au vu des conséquences au quotidien, soit traité au niveau national.**

La direction prend acte et s'engage à faire un recensement de ces lieux pour le prochain CHSCT C.

**Les représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C**

Déclaration au CHSCT-C du 26 avril 2018

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
Camarades,*

Vous avez inscrit à l'ordre du jour un point sur l'état d'avancement relatif à la démarche « amiante » au sein de l'Établissement. Force Ouvrière prend acte de l'avancement de la démarche. Toutefois, Force Ouvrière regrette qu'à ce jour, les seules inscriptions budgétaires concernent la réalisation de diagnostics, et qu'il n'y ait toujours pas, à quelques semaines de la préparation de l'EPRD 2019, la moindre esquisse de programmation concernant les travaux de désamiantage. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour voir enfin des réalisations concrètes ? Il s'agit d'un sujet vital qui met en cause la santé des personnels.

Vous nous présentez également les tableaux statistiques relatifs aux accidents de l'année 2017. Si la production de ces données répond bien à une obligation réglementaire, Force Ouvrière regrette à nouveau l'absence d'exploitation sur une période pluriannuelle - l'Établissement entre aujourd'hui dans sa sixième année - qui permettrait de dégager des tendances, et d'orienter plus efficacement la politique de prévention de ces accidents. Nous pouvons d'ailleurs prendre comme exemple l'enlèvement des algues; ce problème national est une des causes premières de lombalgie et pourrait être évité par l'adoption de méthodes et d'acquisitions de matériels adéquats. Ce phénomène est aggravé par une population vieillissante au sein de l'établissement.

Enfin, Force Ouvrière prend acte de la présentation du bilan du télétravail, et trouve la mise en place timide, au vu du nombre relativement faible d'agents concernés par cette expérimentation. Force Ouvrière déplore à nouveau la frilosité de certaines directions territoriales qui ont bridé cette expérimentation en limitant délibérément le nombre de jours télé travaillés. Force Ouvrière déplore également une mise en place chaotique dans laquelle l'application ne se fait pas de manière homogène au sein de l'établissement.

Force Ouvrière vous rappelle également que tout changement d'organisation du travail qui impacte les conditions de travail doit impérativement être présenté en CHSCT.

En effet, suite aux réorganisations incessantes, liées aux baisses d'effectif et à l'insuffisance de moyens pour développer la voie d'eau, de nombreux personnels ne peuvent plus supporter ces changements dont ils ne comprennent plus le sens, et qui sont générateurs de risques psycho sociaux et de souffrance au travail.

**Les représentants Force Ouvrière
au CHSCT-C**

